



Password : KEAVKB



bruxelles  
environnement  
leefmilieu  
brussel  
.brussels

Bruxelles, le

**VOIE ELECTRONIQUE**

**Région de Bruxelles-Capitale**

Nos réf. : 26/03/2026/BE/AUT/2.022.488/BWII//

Logistics Avenue Monsieur Koen

OVERLAET MICHIELS

Ferdinand Verbiestlaan 7

2650 Edegem

Email:koen.om@c3rep.com

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2026/2022488]

Votre contact : heene Billie - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/563.17.54

E-mail: bheene@environnement.brussels

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

Logistics Avenue - S.R.L.

Ferdinand Verbiestlaan 7 - 2650 Edegem

**Lieu d'exploitation : Boulevard Industriel 18 à 1070 Anderlecht**

**Coordonnées du permis de base : IPE/1B/2023/1907607**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : la suppression des installations obsolètes et la conservation des transformateurs statiques**

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, les changements projetés n'induiront pas d'augmentation substantielle des nuisances à l'environnement suite à la suppression de l'ensemble des installations classées présentes sur le site à l'exception de deux transformateurs statiques de 1000 kVA.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

**Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :**

| N° de rubrique | Installation              | Puissance, capacité, quantité | Classe |
|----------------|---------------------------|-------------------------------|--------|
| 148 A          | Transformateurs statiques | 2 x 1000 kVA                  | 3      |

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Nous vous signalons que suite à cette décision, votre permis d'environnement a changé de classe. Dorénavant, les futurs actes administratifs seront donc traités par l'autorité communale. Nous transmettons donc votre dossier à la commune pour tout futur suivi.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF  
Directrice générale adjointe



# AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 1907607 octroyé à Logistics Avenue situé Ferdinand Verbiestlaan 7 à 2650 Edegem a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le ..... pour des installations situées à :  
**Boulevard Industriel 18 - 1070 Anderlecht**  
Référence BE : 2.022.488

Nature de l'activité:

|                                   |
|-----------------------------------|
| Edition, imprimerie, reproduction |
|-----------------------------------|

**La modification vise la suppression des installations obsolètes et la conservation des transformateurs statiques**

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes : .....

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le ..... (*date de fin de l'affichage + 30 jours*)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels)
- par mail : [plaintes@ombuds.brussels](mailto:plaintes@ombuds.brussels)
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du ..... au ..... (*durée d'affichage : 15 jours*)

par (*Nom, prénom*) :

Signature :

# BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 1907607 toegekend aan Logistics Avenue gelegen Ferdinand Verbiestlaan 7 te 2650 Edegem werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op ..... voor de uitbating gelegen:

**Industrielaan 18 - 1070 Anderlecht**

N° BIM: 2.022.488

Aard van de activiteit:

Uitgeverijen, drukkerijen en reproductie van opgenomen media

**De wijziging beoogt het verwijderen van verouderde installaties en het behoud van de statische transformatoren.**

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op .....*(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)*

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels)
- per mail: [klachten@ombuds.brussels](mailto:klachten@ombuds.brussels)
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot..... *(tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen)*  
door *(naam + voornaam)*:

Handtekening: